

Société Générale (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2029

Communication à caractère promotionnel

TITRE DE CRÉANCE STRUCTURÉ AVEC DROIT AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE EN EUR ÉMIS PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

- > Une durée d'investissement de 6 ans.
- > À l'issue des années 1 à 3, un coupon fixe⁽¹⁾ de 4,50% annuel. À l'issue des années 4 à 6, un coupon⁽¹⁾ variable égal à deux fois la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans, avec un minimum de 2% et un maximum de 5%. **La probabilité d'atteindre le coupon maximum chaque année est quasi-inexistante. En outre, même la probabilité de recevoir un coupon supérieur au minimum de 2% à une des dates est très faible.**
- > À l'échéance, un droit au remboursement de 100% du capital investi (hors frais d'entrée de 2%) majoré du dernier coupon⁽¹⁾ variable sauf en cas de faillite ou en cas de restructuration de l'émetteur ou du garant imposée par l'autorité de supervision compétente précisément pour éviter une faillite, ce qui constituerait un risque de perte totale ou partielle de l'investissement.
- > Émetteur : Société Générale [S&P : A avec perspective stable, Moody's : A1 avec perspective stable]⁽²⁾.
- > Le montant total des frais du produit Société Générale (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2029, avec une durée d'investissement de 6 ans, est au maximum de 7,20% de la valeur nominale, correspondant à un montant maximum de 72€ de la valeur nominale (fixée à 1000€) et qui tient compte d'un montant minimum total de souscription égal à 1020€ (1000€ de dénomination et 20€ de frais d'entrée). Il s'agit de la somme des frais d'entrée de 2%, des frais de structuration de 1,6% maximum et des frais de distribution de 3,60% maximum. En date du 28/02/2023, les frais d'entrée se situent à 2%, les frais de structuration à 0,71% et les frais de distribution à 3% soit un total de 5,71%⁽³⁾ de la valeur nominale, correspondant à un montant maximum de 57,10€ de la valeur nominale (fixée à 1000€) et qui tient compte d'un montant minimum total de souscription égal à 1020€ (1000€ de dénomination et 20€ de frais d'entrée).

axabank.be/investir

⁽¹⁾ Coupons soumis au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁽²⁾ Ratings au 28/02/2023. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings et https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si une de ces notations devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients d'AXA Bank Belgium s.a. ayant souscrit à ce produit en seront informés.

⁽³⁾ Frais applicables en cas de détention du produit jusqu'à l'échéance. Plus de détails sur les frais du produit notamment en cas de revente avant l'échéance sont disponibles en page 6.

AXA Banque vous propose Société Générale (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2029

Type d'investissement et description du mécanisme de la formule

Ce produit est un titre de créance structuré (ci-après la (les) « Note(s) »). Il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent bénéficier d'un coupon fixe durant les trois premières années et puis qui souhaitent participer à la potentielle différence positive entre le taux long terme EUR CMS à 30 ans et le taux moyen terme EUR CMS à 5 ans. Cette différence est actuellement négative. Une différence négative s'observe habituellement dans un contexte de retournement de cycle économique, on parle alors d'une courbe de taux inversée. Si la différence entre le taux long terme EUR CMS 30 ans et le taux moyen terme EUR CMS 5 ans est inférieure ou égale à 1%, alors, un investisseur pourrait ne bénéficier pour les années 4 à 6 que du coupon annuel variable minimum de 2%. À l'inverse, dans un contexte économique plus favorable de perspectives de croissance, la différence entre les taux

long terme EUR CMS à 30 ans et le taux moyen terme EUR CMS à 5 ans peut redevenir positive. Dans ce scénario, un investisseur bénéficierait alors, pour les années 4 à 6, d'un coupon annuel variable lié à deux fois cette différence avec un minimum de 2% et un maximum de 5%. Dans tous les scénarios, l'investisseur bénéficiera toujours d'un coupon fixe à l'issue des années 1 à 3, quel que soit le niveau de cette différence, puis d'un coupon minimum de 2% des années 4 à 6. La probabilité d'atteindre le coupon maximum chaque année est quasi-inexistante. La probabilité de recevoir un coupon supérieur au minimum de 2% à une des dates est très faible. En souscrivant à cette Note, l'investisseur prête de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à payer la formule suivante :

À L'ISSUE DES ANNÉES 1 À 3 : COUPONS FIXES⁽¹⁾

À l'issue des années 1 à 3⁽²⁾, l'investisseur reçoit un coupon⁽¹⁾ fixe égal à :

4,50% annuel

À L'ISSUE DES ANNÉES 4 À 6 : COUPONS⁽¹⁾ VARIABLES

À l'issue des années 4 à 6⁽²⁾, l'investisseur reçoit un coupon⁽¹⁾ variable égal à :

Deux fois la différence entre
les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans,
avec un minimum de 2% et un maximum de 5% :

La probabilité d'atteindre le coupon maximum chaque année est quasi-inexistante.

En outre, même la probabilité de recevoir un coupon supérieur au minimum de 2% à une des dates est très faible.

À L'ÉCHÉANCE DES 6 ANS : droit au remboursement du capital investi⁽³⁾

À l'échéance des 6 ans, l'investisseur reçoit :

100%⁽³⁾ du capital investi
+
Le dernier coupon⁽¹⁾ variable (cf. ci-dessus)

⁽¹⁾ Coupons soumis au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁽²⁾ Veuillez vous référer à la Fiche Technique en pages 11-12 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais d'entrée de 2%.

Focus sur les taux EUR CMS

Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée.

Les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans sont dès lors les taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour les durées de 30 ans et 5 ans.

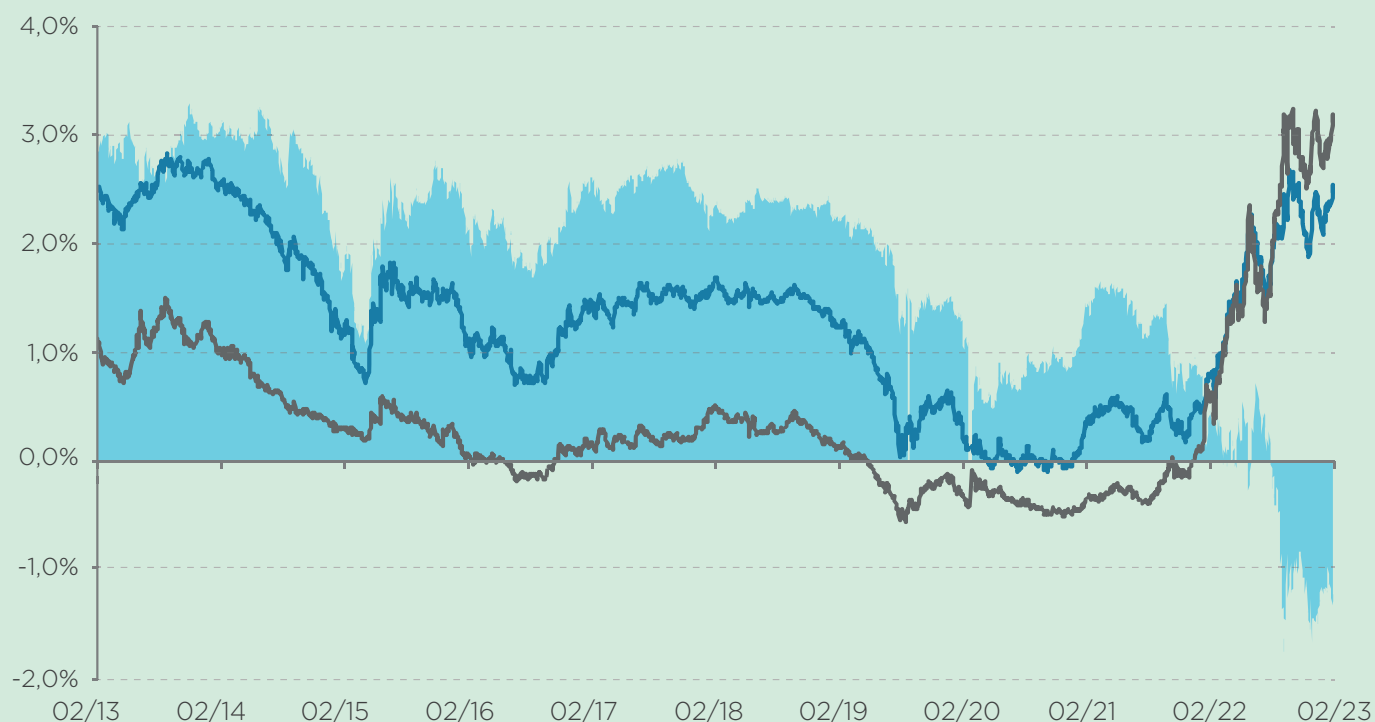
A titre d'information, au 28/02/2023, le taux EUR CMS à 30 ans s'élevait à 2,713% et le taux EUR CMS à 5 ans s'élevait à 3,381%. Donc, au 28/02/2023, deux fois la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 5 ans était de -1,336%.

Évolution des taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans (depuis le 28/02/2013)

— Taux EUR CMS à 30 ans

— Taux EUR CMS à 5 ans

■ Deux fois la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans



Le dernier taux disponible EUR CMS à 30 ans est disponible sur la page :

<https://sgi.sgmarkets.com/fr/index-details/TICKER:EUAMDB30>

Le dernier taux disponible EUR CMS à 5 ans est disponible sur la page :

<https://sgi.sgmarkets.com/fr/index-details/TICKER:EUAMDB05>

Source : Bloomberg au 28/02/2023.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Scénarios de performance

Les investisseurs sont invités à consulter les scénarios de performance présentés dans le document d'informations clés (disponible sur le site de l'initiateur : kid.sgmarkets.com). Ces scénarios sont fournis par l'Émetteur (Société Générale) et calculés sur base d'une méthodologie imposée par la réglementation européenne PRIIPS (Règlement (UE) N°1286/2014). Ces scénarios sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement.

Illustrations du mécanisme de la formule

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne présentent nullement de résultats futurs et ne constituent en aucun cas une offre commerciale de la part d'AXA Bank Belgium s.a.

En cas de faillite ou en cas de restructuration de l'émetteur ou du garant imposée par l'autorité de supervision compétente précisément pour éviter une faillite, ce qui constituerait un risque de perte totale ou partielle de l'investissement, les coupons peuvent être perdus et la récupération du capital sera incertaine. Dans ce cas, le titre de créance structuré pourrait être remboursé à la valeur du marché. Cette valeur du marché dépend de la valeur de recouvrement estimée du titre de créance structuré et peut être de 0% dans le pire des cas.

⁽¹⁾ Coupon soumis au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁽²⁾ Hors frais d'entrée de 2%.

⁽³⁾ Le rendement actuariel annuel brut correspond au rendement effectif, exprimé sur base annuelle, que percevrait un investisseur qui détiendrait le titre de créance structuré jusqu'à son terme, tenant compte des flux futurs perçus, c'est-à-dire des coupons éventuels et du montant remboursé à l'échéance.

⁽⁴⁾ Le rendement actuariel annuel brut tient uniquement compte des frais d'entrée de 2%.

⁽⁵⁾ Le rendement actuariel annuel net prend en compte le prélèvement du précompte mobilier de 30% sur le coupon et tient compte des frais d'entrée de 2%. Ce calcul se base sur l'hypothèse que l'investisseur est une personne physique résidente en Belgique. (cf. Fiche Technique en pages 11-12).

Exemple 1

À l'issue des années 1 à 3, l'investisseur reçoit un coupon fixe de 4,50%⁽¹⁾. À l'issue des années 4 à 6, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est toujours négative. L'investisseur reçoit donc un coupon annuel minimum de 2% à l'issue des années 4 à 6.

À l'échéance des 6 ans :

- L'investisseur bénéficie néanmoins d'un droit au remboursement de **100% du capital investi**⁽²⁾.
- **Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut de 2,93%**⁽⁴⁾ **et net de 1,94%**⁽⁵⁾.

Exemple 2

À l'issue des années 1 à 3, l'investisseur reçoit un coupon fixe de 4,50%⁽¹⁾. À l'issue des années 4 et 5, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est positive mais néanmoins inférieure à 1%, l'investisseur reçoit un coupon⁽¹⁾ variable égal à deux fois la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans avec un minimum de 2% et un maximum de 5%. A l'issue de l'année 6, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans correspond à 1,55%, l'investisseur reçoit un coupon⁽¹⁾ variable égal à deux fois 1,55% soit 3,10%.

À l'échéance des 6 ans :

- L'investisseur reçoit en plus du dernier coupon annuel⁽⁵⁾, **100% du capital investi**⁽²⁾.
- **Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut de 3,10%**⁽⁴⁾ **et net de 2,06%**⁽⁵⁾.

Exemple 3

À l'issue des années 1 à 3, l'investisseur reçoit un coupon fixe de 4,50%⁽¹⁾. À l'issue des années 4 à 6, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est positive, l'investisseur reçoit un coupon⁽¹⁾ variable égal à deux fois la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans avec un minimum de 2% et un maximum de 5%. Il faut noter toutefois que la probabilité d'atteindre le coupon maximum est très faible.

À l'échéance des 6 ans :

- L'investisseur reçoit en plus du dernier coupon annuel⁽⁵⁾, **100% du capital investi**⁽²⁾.
- **Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut de 3,96%**⁽⁴⁾ **et net de 2,67%**⁽⁵⁾.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Dates d'observation des taux	-	-	-	15/03/2027	15/03/2028	15/03/2029
Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	-0,50%	-0,42%	-0,32%	-0,22%	-0,19%	-0,16%
Deux fois de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	-1,00%	-0,84%	-0,64%	-0,44%	-0,38%	-0,32%
Coupon annuel ⁽¹⁾	4,50%	4,50%	4,50%	2,00%	2,00%	2,00%

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Dates d'observation des taux	-	-	-	15/03/2027	15/03/2028	15/03/2029
Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	-0,70%	-0,42%	-0,95%	0,65%	0,95%	1,55%
Deux fois de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	-1,40%	-0,84%	-1,90%	1,30%	1,90%	3,10%
Coupon annuel ⁽¹⁾	4,50%	4,50%	4,50%	2,00%	2,00%	3,10%

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Dates d'observation des taux	-	-	-	15/03/2027	15/03/2028	15/03/2029
Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	-0,70%	0,20%	1,30%	1,40%	2,40%	3,40%
Deux fois de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	-1,40%	0,40%	2,60%	2,80%	4,80%	6,80%
Coupon annuel ⁽¹⁾	4,50%	4,50%	4,50%	2,80%	4,80%	5,00%

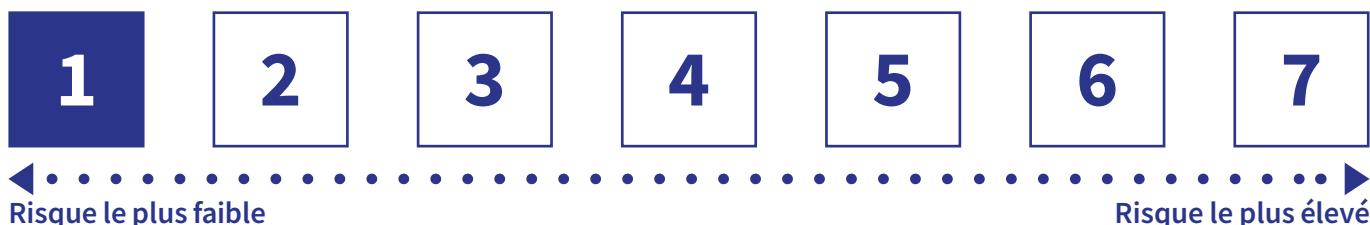
⁽¹⁾ Coupon soumis au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

Investisseurs potentiels

Société Générale (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2029 est un titre de créance structuré complexe qui s'adresse aux investisseurs qui disposent de connaissances suffisantes sur les marchés financiers afin d'être en mesure d'évaluer au regard de leur situation et de leur horizon de placement, les avantages et les risques associés à un investissement dans ce produit structuré complexe. Ils doivent plus particulièrement être familiarisés avec les taux sous-jacents et les taux d'intérêt.

Indicateur Synthétique de Risque

L'Indicateur Synthétique de Risque présenté est fourni par l'émetteur (Société Générale) et calculé sur la base d'une méthodologie imposée par la réglementation européenne PRIIPS (Règlement (UE) N° 1286/2014).



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 6 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de Société Générale de vous payer. Société Générale a classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de Société Générale à vous payer en soit affectée. Vous avez droit à la restitution d'au moins 100% de votre capital (« capital » signifie ici Valeur Nominale et non montant investi). Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant la date d'échéance. Si Société Générale n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Frais inclus dans le prix d'émission :

Frais uniques de structuration (inclus dans le prix d'émission) Maximum 1,6%.
Ces frais de structuration sont de 0,71% en date du 28/02/2023.

Frais de distribution supportés par l'investisseur (inclus dans le prix d'émission) Société Générale S.A. versera à AXA Bank Belgium s.a. à chaque date d'anniversaire de la Note une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Notes) dont le montant maximum est égal à maximum 0,60% annuel du montant des Notes effectivement placés. À titre indicatif, ce montant est de 0,50% par an sur la base des conditions au 28/02/2023 observées avant le début de la période de commercialisation.

Frais non inclus dans le prix d'émission

- Frais d'entrée : 2%
- Frais de sortie :
 - En cas de revente avant l'échéance :
 - o Frais de sortie de 1%
 - o 0,50% correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1% (cf. rubrique "Revente avant l'échéance")
 - o Taxe sur les opérations de Bourse de 0,12% (cette taxe s'appliquant avec un maximum de 1.300 EUR)
 - À l'échéance : 0%

Principaux risques et avertissements

Un investissement dans Société Générale (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2029 peut comporter des avantages, mais aussi certains risques : avant de souscrire aux Notes, chaque investisseur potentiel est invité à lire la Fiche Technique, le KID, le Prospectus de Base et, en particulier, la section « Facteurs de risque », ainsi que les Conditions définitives. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Émetteur Société Générale (qui bénéficie d'une notation A selon S&P et A1 selon Moody's. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings et https://www.moody's.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004). Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si une de ces notations devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients d'AXA Bank Belgium s.a. ayant souscrit à ce produit en seront informés. Si l'Émetteur fait l'objet d'une faillite ou en cas de restructuration de l'émetteur ou du garant imposée par l'autorité de supervision compétente précisément pour éviter une faillite, ce qui constituerait un risque de perte totale ou partielle de l'investissement, l'investisseur peut perdre la totalité ou une partie de son capital de départ. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'Émetteur peut avoir des répercussions sur le prix du marché de Société Générale (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2029. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand. Si, dans le cadre des dispositions de la Directive 2014/59/UE en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'Émetteur, elle pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Notes (bail-in⁽¹⁾) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des coupons potentiels et peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier.

Événements exceptionnels affectant le sous-jacent

En cas d'événement externe, non imputable à l'Émetteur, ayant un impact important sur le sous-jacent et ne permettant pas de procéder à un ajustement en conformité avec les lois et les réglementations applicables, la documentation prévoit (i) un mécanisme de notification au porteur lui permettant de revendre à tout moment et par anticipation le produit à la valeur de marché face à Société Générale (sans déduction de frais à charge de l'investisseur et tout en tenant compte par ailleurs du remboursement des éventuels frais de structuration payés à l'Émetteur et calculés sur une base pro rata temporis par rapport à l'échéance résiduelle du produit) ou (ii) d'être remboursé à l'échéance d'au minima 100% de la valeur nominale du produit sans déduction de frais à charge de l'investisseur (sauf en cas d'exercice de son pouvoir de résolution par l'autorité de résolution compétente, de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur) conformément aux dispositions du Programme d'Émission (monétisation). Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Programme d'Émission (pages 18, 23, 247, 408, 434).

Risque de fluctuation du prix

L'investisseur doit être conscient que le prix de Société Générale (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2029 peut, pendant la durée de ce produit, être inférieur au montant du capital investi (hors frais). Il peut alors subir une perte en capital en cas de revente avant l'échéance. De plus, il doit veiller à ce que son horizon d'investissement corresponde à la durée d'investissement (6 ans) de Société Générale (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2029. Jusqu'à l'échéance, le prix du produit peut être volatile, en raison de l'évolution des paramètres du marché et en particulier de l'évolution des sous-jacents (le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 5 ans), des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de l'Émetteur. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit et inversement.

Risque relatif à l'inflation

Si le contexte économique de forte inflation devait perdurer dans les prochaines années, comme c'est le cas actuellement, alors il se pourrait que le rendement réel soit négatif.

⁽¹⁾ Le bail-in (traduit en français par « Mise en Résolution ») est une restructuration imposée par le régulateur pour éviter la faillite.

Risque de liquidité

Ce titre n'est listé sur aucune Bourse. Société Générale assurera la liquidité de ce produit en se portant acquéreur (fourchette bid/mid de 0,5% correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1%, auquel s'ajoute des frais de sortie de 1% en cas de sortie avant l'échéance) sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix (hors frais de courtage/taxe sur les opérations de bourse/frais de sortie/impôts éventuels) déterminé par Société Générale en fonction des paramètres du moment (cf. Fiche technique, rubrique « Revente avant l'échéance »).

Risque de rendement

Investir dans ce produit comporte un risque inhérent au marché boursier. Si, à l'issue des années 4 à 6, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est inférieure à 1,00%, l'investisseur percevra un coupon minimum annuel de 2%. Il recevra également un coupon fixe à l'issue des années 1 à 3 et pourra prétendre au remboursement de 100% du capital investi (hors frais), sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur. Sur la même période, les coupons sont aussi limités à la hausse : si la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est supérieure à 2,50%, l'investisseur percevra un coupon maximum annuel de 5%. La probabilité d'atteindre le coupon maximum chaque année est quasiment inexistante. En outre, même la probabilité de recevoir un coupon supérieur au minimum de 2% à une des dates est très faible.

Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure

En cas de force majeure, qui doit s'entendre uniquement comme un cas d'impossibilité insurmontable pour l'Émetteur d'exécuter ses obligations sans que cela lui soit imputable et qui rend le maintien du produit définitivement impossible, l'Émetteur pourra notifier les investisseurs du remboursement anticipé des Notes. Le montant remboursé à chaque investisseur correspondra à la valeur de marché du produit, sans frais autres que ceux inévitables pour procéder à ce remboursement anticipé. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des Notes. Dans le pire des cas, le montant recouvré pourrait être nul. Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Programme d'Émission (page 191).

Documentation juridique

Cette brochure ne constitue qu'un document commercial et un résumé des obligations de l'Émetteur contenues dans la documentation établie en vue de l'émission du produit et composée du KID, du Prospectus de Base de droit anglais (Conditions Définitives datées du 02/03/2023 (les « Final Terms »), disponibles sur [http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/ XS2558208778](http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/XS2558208778)) dans le cadre du Debt Instruments Issuance Programme daté du 01/06/2022 (complété par le supplément du 18/01/2023, du 13/02/2023 et par tous ses éventuels suppléments à venir) et approuvé par la CSSF le 01/06/2022 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus de Base a fait l'objet d'une approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, laquelle approbation a été notifiée à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes. Le Prospectus de Base, le(s) supplément(s) à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française de l'émission et le document d'informations clés (disponible également sur kid.sgmarkets.com) sont disponibles sans frais auprès de votre Agent bancaire AXA et sur <https://www.axabank.be/fr/investir/documents/note-societe-generale-fixed-to-floating-cms-linked-coupon-note-2029>. Le Prospectus de base est disponible via le site <http://prospectus.socgen.com>. Avant de décider d'investir dans les Notes, il convient de lire le Prospectus de Base, le KID et Conditions Définitives, y compris les suppléments. Les éventuels suppléments au Prospectus de Base que l'Émetteur publierait durant la période de souscription seront rendus accessibles par les mêmes canaux. Dès qu'un supplément au Prospectus de Base est publié pendant la période de souscription, l'investisseur ayant déjà souscrit à ce produit dispose de deux jours ouvrables à compter de cette publication pour revoir son ordre de souscription. Le cas échéant, le distributeur aidera ces investisseurs à exercer ce droit, à leur demande.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Information complémentaire de droit belge

L'Émetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le prospectus de base passeporté non applicables via les conditions définitives.

Services Plaintes

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Belgium s.a. uniquement à des fins promotionnelles, en collaboration avec Société Générale. Il ne procure aucun conseil en investissement et ne contient aucune recommandation pour des placements.

Coordonnées du service interne de plainte et du service de médiation :

- Customer Relations AXA Banque, Grotesteenweg 214, 2600 Berchem ou via : www.axabank.be/fr/contact/formulaire-de-reclamation
- Ombudsfm asbl, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2, B-1000 Bruxelles
E-mail : ombudsman@ombudsfm.be - www.ombudsfm.be

L'ombudsman en conflits financiers n'intervient qu'une fois la plainte traitée au préalable par le service interne de plainte.



Avis important

Disponibilité du document d'informations clés :	La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse kid.smarkets.com .
Caractère promotionnel de ce document :	Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.
Agrément :	Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Performances sur la base de performances brutes :	Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.
Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique :	Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis (« offshore transaction », tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une « personne ressortissante des Etats-Unis » (« Non United States person ») définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes ressortissantes des Etats-Unis » (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.
Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :	L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Ceci ne porte pas préjudice à l'obligation de l'Émetteur d'exécuter ses obligations à l'égard des investisseurs, desquelles il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure.

Fiche Technique

Nom	Société Générale (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2029
Code ISIN	XS2558208778
Type de produit et forme juridique	Titre de créance structuré de droit anglais
Émetteur	<p>Société Générale [S&P : A (stable), Moody's : A1 (stable). Ratings au 28/02/2023. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings et https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si une de ces notations devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients d'AXA Bank Belgium s.a. ayant souscrit à ce produit en seront informés.</p>
Distributeur	AXA Bank Belgium s.a.
Prix d'émission	100% de la Valeur Nominale (1.000 EUR)
Prix de souscription	1.020 EUR par part (frais d'entrée de 2% inclus)
Frais supportés par l'investisseur	<p><u>Frais inclus dans le prix d'émission :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Coûts facturés par l'Émetteur (incluant coûts de structuration) : maximum 1,6% du montant nominal souscrit. Ces frais de structuration sont de 0,71% en date du 28/02/2023.- Autres coûts récurrents supportés par l'investisseur, inclus dans le prix d'émission (frais de distribution) : Société Générale versera à AXA Bank Belgium s.a. une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,60% par an du montant des Titres effectivement placés. À titre indicatif, ce montant est de 0,50% par an sur base des conditions observées au 28/02/2023, soit un total de 3% (0,5% par an fois 6 ans). Dans le cadre d'une détention des Titres jusqu'à leur maturité, le total de ces coûts s'élèverait à un montant maximum de 3,60% (0,60% par an fois 6 ans). <p><u>Frais non inclus dans le prix d'émission :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Frais d'entrée : 2%- Frais de sortie :• En cas de revente avant l'échéance :<ul style="list-style-type: none">o Frais de sortie de 1%o 0,50% correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1% (cf. rubrique "Revente avant l'échéance")o Taxe sur les opérations de Bourse de 0,12% (cette taxe s'appliquant avec un maximum de 1.300 EUR) à l'échéance : 0%• À l'échéance : 0%
Devise	EUR
Coupure/ Montant minimum d'investissement	1.000 EUR
Montant maximum d'investissement	250.000 EUR
Période de commercialisation	Du 06/03/2023 au 17/03/2023, jusqu'à 16h (sauf clôture anticipée)
Date d'émission et de paiement	22/03/2023

Fiche Technique (suite)

Date d'échéance	22/03/2029
Dates d'observation annuelle des valeurs sous-jacentes pour le calcul des coupons	5 jours ouvrés avant les trois dernières dates de paiement des coupons
Dates de paiement des coupons	22/03/2024 ; 24/03/2025 ; 23/03/2026 ; 22/03/2027 ; 22/03/2028 ; 22/03/2029
Sous-jacents	<p>Les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans.</p> <p>Le dernier taux disponible EUR CMS à 30 ans est disponible sur la page : https://sgi.smarkets.com/fr/index-details/TICKER:EUAMDB30</p> <p>Le dernier taux disponible EUR CMS à 5 ans est disponible sur la page : https://sgi.smarkets.com/fr/index-details/TICKER:EUAMDB05</p>
Indicateur Synthétique de Risque (SRI)	1 sur une échelle de 7
Fiscalité belge	<p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p> <p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (28/02/2023) à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none">• Précompte mobilier : 30%• Taxe sur les opérations boursières : Aucune sur le marché primaire et 0,12% sur le marché secondaire (maximum 1.300 EUR).
Profil MiFID	<p>Dans l'approche portefeuille mise en place par AXA Banque dans le cadre du conseil en investissement, ce produit s'adresse aux investisseurs présentant un profil prudent à très ambitieux. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.</p>
Publication de la valeur du produit	La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre Agent bancaire AXA et publiée une fois par mois sur axabank.be sous la rubrique Informations juridiques (Placements - Documents légaux).
Revente avant l'échéance	<p>Dans des circonstances normales, Société Générale fournit un prix (hors frais de courtage/taxe sur les opérations de bourse/frais de sortie/impôts éventuels) indicatif quotidien (fourchette bid/mid de 0,5% correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1%, cf. risque de liquidité en page 8) : Le règlement sera effectué dans les 2 jours ouvrés suivant le passage d'ordres. Frais de sortie additionnels : cf. rubrique «Frais supportés par l'investisseur». L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance doit le faire au cours acheteur fixé par Société Générale (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir « le risque de fluctuation du prix »). Cela pourrait conduire à un prix largement inférieur au prix d'émission.</p>
Cotation en bourse	Ce produit n'est coté sur aucune Bourse.
Prestataire de services financiers	AXA Bank Belgium s.a.